

Entrepreneur | Entrepreneuse de jardins

La nature comme métier



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Un parterre de fleurs magnifiquement ordonnancé, des haies régulières de jardins à la française, une terrasse à l'italienne, une végétation luxuriante et fleurie, sorte de paradis terrestre ou un jardin sauvage digne des romantiques anglais... quelles sont vos préférences ?

Sous les directives d'un patron, vous travaillez en extérieur tout au long de l'année à la création, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, parcs, jardins, aires de jeux ou espaces sportifs à l'aide d'équipements manuels, motorisés et auto portés. Vous connaissez les plantes et maîtrisez les nombreuses techniques à mettre en œuvre pour donner forme à tous les jardins. Vous êtes le maillon entre l'architecte de jardin, le pépiniériste qui fournit le matériel végétal et le propriétaire du jardin.

Journée type

Au fil des saisons et grâce à votre connaissance des plantes, vous aménagez et entretenez parcs et jardins.

Vous taillez les haies et les arbustes, tondez les pelouses, désherbez les parterres de fleurs, élaguez les arbres, entretiens des allées, contrôlez les systèmes d'arrosage, nourrissez les végétaux, les fertilisez, prévenez les maladies et la prolifération de parasites et guérissez les végétaux par des techniques chimiques ou intégrées.

Vous réaménagez des carrières ou des abords de routes et de voies d'eau. Vous préparez les sols, enfouissez des semis et plantez des arbres, des massifs de fleurs et place du gazon. Vous construisez des murets, faites des terrassements, installez des systèmes d'irrigation, disposez le gravier et le sable pour dessiner les allées, conformément aux plans du paysagiste ou aux instructions des propriétaires.



Visite de l'atelier

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre entreprise de jardins
- Travailler dans une entreprise de jardins
- Vous perfectionner dans une technique propre à l'aménagement et l'entretien de jardins

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être entrepreneur de jardins ?

Vous devez aimer la nature, être résistant et avoir le sens du commerce.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année (= année préparatoire) : jeudi (09h00 à 16h30)
- 2^{ème} année : mercredi (09h00 à 16h30)
- 3^{ème} année : mercredi (09h00 à 16h30)

Ces horaires ne tiennent pas compte des cours de gestion. Il faut donc rajouter 4 heures supplémentaires au programme de 2^{ème} et de 3^{ème} années.

Programme:

Cours professionnels

1ère année (= année préparatoire) (260h)

- Aménager des jardins : module "topographie" (36h)
- Aménager des jardins : module "technique" (30h)
- Aménager des jardins : module "écologie" (34h)
- Participer à la gestion des locaux et du matériel (10h)
- Participer à la gestion de la marchandise (10h)
- Entretenir des parcs et jardins : module "écologie" (88h)
- Entretenir des parcs et jardins : module "technique" (44h)
- Travaux en hauteur (4h)
- S'insérer dans la vie professionnelle (4h)

2^{ème} chef d'entreprise (152h)

- Gérer les travaux d'entretien des parcs et jardins : module « Méthode de travail » (20h)
- Gérer les travaux d'entretien des parcs et jardins : module « Pathologie » (16h)
- Gérer les travaux d'aménagement des parcs et jardins : module « Technique » (28h)
- Concevoir des jardins : module « Végétaux » (24h)
- Concevoir des jardins : module « Dessin » (36h)
- Gérer son activité professionnelle : module « Gestion de l'entreprise » (8h)
- Phytolice (20h)

3^{ème} chef d'entreprise (224h)

- Gérer les travaux d'aménagement des parcs et jardins : module « Technique » (12h)
- Concevoir des jardins : module « Végétaux » (40h)
- Concevoir des jardins : module « Dessin » (60h)
- Gérer le matériel, l'équipement et la marchandise (16h)
- Gérer son activité professionnelle : module « Gestion de l'entreprise » (32h)
- Gérer son activité professionnelle : module « Vie professionnelle » (4h)
- Phytolice (40h)
- Suivi projet d'entreprise (20h)

Cours de gestion (160h sur 2 ans)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme Chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise entrepreneur de jardins et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)